SAINT JEAN, le 30 octobre 2022

Martine Duquesclin

34, Boulevard de l’Hôpital

26700 SAINT JEAN

Objet : Mesure disciplinaire

Chère sœur Duquesclin,

Par la présente, nous vous/te faisons part du fait que votre/ta situation personnelle a amené l’église de SAINT JEAN, lors de son assemblée générale du dimanche 23 octobre 2022, à vous/te mettre sous censure durant une période de six mois, soit jusqu’au 23 avril 2023.

En effet, malgré les différentes démarches qui ont été effectuées auprès de vous/toi depuis plusieurs mois par sœur Claudine Vento et le pasteur Alex Térieur, votre/ta situation n’a pas évolué et l’église se devait de signifier qu’elle ne peut cautionner ce type de comportement.

Nous prions pour que cette période soit le lieu d’une prise de conscience de votre/ta part amenant à une régularisation de votre/ta situation avant la fin de cette période de censure.

Par ailleurs, votre/ta responsabilité de diaconesse est consécutivement suspendue durant la période de censure.

Notre affection fraternelle vous/t’est conservée intacte.

Nos prières vous/t’accompagnent et nous restons à votre/ta disposition pour tout entretien que vous/tu voudriez/voudrais avoir avec le pasteur ou un des anciens de l’église.

Veuillez/veuille recevoir, chère sœur Duquesclin, nos fraternelles pensées en Jésus-Christ.

 Alex Térieur Claire Alexandre

 Pasteur Secrétaire